



**Noyers**  
sur serein

Le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni le 17 décembre 2010 à Noyers à 20 heures 30 sous la présidence de Monsieur Marc Domingo, Maire de Noyers.

**Présents** : 13 conseillers municipaux

**Absents** : G. Rougier pouvoir à J.C Giovannelli-

**Secrétaire de séance** : J. Riotte

Le compte rendu de la dernière séance est adopté.

### **1. Projet de zonage d'assainissement de la commune**

Le bureau d'étude BIOS a adressé son rapport de synthèse de la première partie de l'étude de zonage d'assainissement sur la commune. Cette étude s'inscrit dans le cadre des objectifs du code de l'environnement qui vise globalement à l'amélioration et à la protection de la qualité des eaux superficielles et souterraines. La nouvelle loi sur l'eau impose aux communes d'effectuer la délimitation après enquête publique :

- des zones d'assainissement collectif
- des zones relevant de l'assainissement non collectif

Le document fourni par BIOS présente les solutions les mieux adaptées à la collecte, au traitement et au rejet des eaux usées de chaque groupe d'habitat de la commune selon les contraintes et des potentiels du milieu naturel, de la structure de l'habitat et de l'état des installations d'assainissement existantes.

Le zonage proposé est le suivant :

- **en assainissement collectif**
  - l'ensemble du hameau de Puits de Bon
  - l'ensemble du bourg de Noyers
  - les parties du faubourg, des chagnats, Vallée d'Amour et des Survignes possédant un réseau d'assainissement
- **en assainissement non collectif**
  - les écarts et le reste de la commune

Ce projet de zonage va être soumis à enquête publique et le dossier présentant entre autre les modes d'assainissement choisis sera alors consultable.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte les limites du zonage d'assainissement proposées et charge le maire de lancer l'enquête publique.

### **2. Résultat de la consultation pour l'entretien de l'éclairage public**

Pour des raisons de planning, la commission d'appel d'offres n'a pu se réunir. Ce point sera évoqué au prochain conseil.

### **3. Déclaration de sous-traitance dans le cadre de la mission de maîtrise d'œuvre « opération cœur de village+ »**

Monsieur Giovannelli informe le conseil que le maître d'œuvre - cabinet DUSOLLE ARCHITECTE - a soumis la candidature de sous-traitance de B.E.T. TRAMIER de Nevers pour les missions "fluides et thermique" dont le montant des honoraires est compris dans la mission de maîtrise d'œuvre.

### **4. Points divers**

Monsieur Meunier souhaite que la commission des travaux se réunisse rapidement pour voir les dossiers suivants : mur des fossés étude complémentaire avec cahier des charges avant février - schéma d'assainissement - signalétique et zone 30

Madame Labosse rappelle que le spectacle de Noël pour les enfants se fera à la salle polyvalente le samedi 18 décembre 16 h.

#### **Parole dans le public**

Madame Kleinbauer trouve l'éclairage "ultra fantaisiste".

Monsieur Dubois se plaint du stationnement place de la Madeleine ainsi que promenade Charles-Louis Pothier.

En fin de séance Monsieur Domingo annonce qu'il a décidé de quitter ses fonctions de maire, en raison d'une charge de travail trop importante à laquelle il doit faire face à la Cour de Cassation pour mener à bien cette fonction et que cette décision n'a pas été prise de gaieté de cœur.